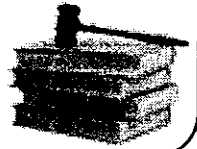


L'AMICUS COURRIER

LE JOURNAL DU BARREAU DE SAINT-FRANÇOIS

MAI 2009



Mot de la bâtonnière

Déjà la fin! Cette année a passé en coup de vent. Je tiens d'abord à remercier tous ceux et celles qui ont contribué, avec les membres du conseil, à actualiser au quotidien la mission de notre ordre professionnel. Ce fut un plaisir de voir plusieurs d'entre vous s'investir dans différents comités du Barreau ou contribuer à titre personnel au succès de différentes activités. Voilà le résultat d'un travail d'équipe! Sachez que votre dynamisme et votre engagement ont été appréciés. Vous avez ainsi contribué à faire du Barreau un organisme vivant pour ses membres et pour la communauté.

C'est d'ailleurs ce même travail d'équipe qui, au Barreau du Québec cette année, nous a permis de faire de grands pas. La confiance mutuelle a vite permis une collaboration exceptionnelle entre les membres du conseil général (maintenant conseil d'administration), ce qui a définitivement porté fruit. Dans cet esprit d'ouverture, plusieurs projets ont pu ainsi prendre leur envol, dont le Centre Pro Bono Québec. Vous trouverez d'ailleurs tous les détails de ce nouvel organisme du

Barreau du Québec dans cette édition de *L'Amicus Courrier*.

Autre dossier important, tant pour le Barreau du Québec, que pour le Barreau local : la formation continue. Notre comité de formation permanente mérite toutes nos félicitations pour les innombrables heures consacrées à préparer pour vous une formation continue appropriée à vos besoins. Dans les derniers mois, une offre de formation variée a été développée afin que la formation continue s'intègre au mieux à la vie bien remplie des avocats et avocates de notre district. Ainsi, les midis-conférences connaissent déjà un grand succès. Par ailleurs, afin de soutenir notre comité de formation permanente dans son rôle, maintenant décuplé par le nouveau programme, le Barreau devra réfléchir à un soutien logistique temporaire le temps que l'offre de service soit rodée. Il appartiendra au prochain conseil du Barreau, en collaboration avec le comité de formation permanente, de regarder comment mieux les soutenir

Suite p.2

Sommaire

Mot de la Bâtonnière	p. 1-2
En vrac	p. 2, 4, 6 et 7
Éditorial - Côté Cour	p. 3-4
Portrait	p. 5
Pro-Bono	p. 6-7
À lire, à regarder, à écouter ou à éviter	p. 8

Collaborateurs

Julie Desmarais
Dominique Guenin
Karine L'Heureux
Pierre-Yves Morin
Myriam Pellerin
Josée Thibault

Mot de la bâtonnière suite...

dans l'actualisation de leur nouveau mandat. Au plan local, les mosaïques représentant les photos des avocats, avocates et juges à différentes époques ont toutes été restaurées à l'exception de celle des bâtonniers qui devrait être complétée dans les prochains jours. Amorcé sous le bâtonnat de Me Patrick Fréchette et poursuivi par Me Pellerin, voilà donc notre patrimoine sauvegardé par un Barreau qui a veillé au grain.

Cette année, le programme de mentorat a également pris son envol. Il y a maintenant 16 relations mentoriales en cours et les jeunes avocats et avocates semblent heureux de ce nouveau service. Les mentors m'ont également confié retirer eux aussi des bénéfices de cette expérience. Le comité de mentorat assurera encore pour un certain temps le suivi du programme. Par ailleurs, une fois rodé, le comité croit que le bâtonnier en poste sera en mesure de veiller à répondre aux demandes qui surviendront au cours de son mandat.

Autre projet d'intérêt tourné davantage cette fois vers le public: la réalisation du camp «Aventure en cour». Conçu pour les 12-14 ans, ce camp de jour à saveur juridique, se tiendra entre le 20 et 24 juillet 2009 dans notre palais de justice. Par le biais de moyens ludiques, le camp initie les jeunes à la vie démocratique en leur faisant découvrir le système judiciaire. Il les convie, entre autres, à préparer, avec l'aide d'avocats, un procès simulé qui se déroulera devant parents, amis et dignitaires de la région. Créé par l'équipe toujours aussi créative d'Éducaloi et soutenu financièrement par de nombreux partenaires de la communauté ainsi que par quelques fondations, le camp permettra à une vingtaine de jeunes de bénéficier gratuitement de cette expérience dans notre région. L'invitation lancée

aux citoyens a reçu un bel accueil et il est à espérer que la réalisation du projet sera porteuse d'autant de succès. Je remercie d'ailleurs tous les bénévoles qui ont accepté de se joindre à la réalisation du camp afin d'en faire un succès collectif.

En terminant, notre Barreau a été sélectionné par le ministère de la Justice avec le Barreau du Bas-Saint-Laurent/Gaspésie et le Barreau de Québec pour participer à l'élaboration d'un projet pilote visant la mise sur pied de comités de justice de proximité. Ce projet en est à ses balbutiements et nous n'avons encore eu aucune rencontre avec les différents partenaires éventuellement impliqués sur ce projet dans nos districts respectifs. Notre nouvelle bâtonnière se fera, j'en suis certaine, un plaisir de vous tenir au courant des développements de ce projet en émergence.

Finalement, je profite de cette dernière opportunité pour vous remercier tous et toutes de la confiance que vous m'avez manifestée. Ce fut pour moi une année formidable où les apprentissages furent nombreux. Je sors de l'expérience enrichie. Je vous quitte en espérant que le Barreau aura pu profiter tout autant que moi de cette année remplie d'extraordinaires défis et de quelques belles réalisations.

En terminant je souhaite le meilleur des succès au nouveau conseil et à tous les membres du Barreau, je souhaite une excellente nouvelle année.

Lise Gagnon
Bâtonnière Barreau de Saint-François

En vrac



DU NOUVEAU SUR LE BOULEVARD JACQUES-CARTIER

Marie-Claude Riou et Marc Vaillancourt ont récemment formé une nouvelle étude en soi sherbrookoise : Vaillancourt Riou. Toutes nos sympathies à la réceptionniste des locaux sis au 125, boulevard Jacques-Cartier Sud, laquelle doit maintenant prendre une grande inspiration avant de répondre :
« Daigle Jacques Bernatchez Grégoire Vaillancourt Riou, bonjour! » !

Côté cour

Il serait de bon ton de se demander ce que nous faisons pour le Barreau, plutôt que de se demander ce que le Barreau fait pour nous.

Mais arrêtons l'angélisme. Nombreux sont ceux qui parmi nous ont donné ou donnent encore de leur temps, partagent leurs connaissances et expérience avec et pour le bien des membres de notre ordre.

Celui-ci est d'ailleurs consulté régulièrement par divers paliers politiques. Mais le Barreau est-il vraiment représentatif de ses membres?

Que le Barreau soit là pour protéger le public, c'est sa raison d'être.

Le public est protégé quand l'accès à la profession est encadré, quand la conduite des affaires des avocats est réglementée et surveillée, quand il est imposé aux membres de se tenir à jour en ce qui concerne leurs connaissances professionnelles, voire même quand un service d'aide (PAMBA) est là pour soutenir ceux qui ont des problèmes de dépression ou de dépendance et qui veulent s'en sortir.

La protection du public étant respectée, devons-nous le mater?

Je ne sais si nous devons, mais nous le faisons.

Des services, programmes sont mis sur pied par le Barreau avec une intention louable, mais est-ce la bonne façon de faire?

Que l'on pense à Éducaloi, CAIJ (accessible à tous, incluant le public) et Pro Bono Québec. Ce dernier-né, organisme à but non lucratif, que nous finançons explique :

- que des états, notamment américains, obligent les avocats à faire des heures consacrées au travail *pro bono*, sans toutefois indiquer si le service d'aide juridique existe dans ces états;
- que dans certains autres états, le travail

pro bono est crédité pour valoir des heures de formation continue obligatoire.

Là, je m'interroge.

Ici, chez nous, enseigner à des étudiants de l'École du Barreau, quand on connaît l'encadrement que cette formation professionnelle exige, quand on sait que la Collection de droit, qui y est utilisée, est d'une qualité telle qu'elle est souvent citée par la magistrature, ne semble pas apporter de connaissances aux professeurs puisque le temps qu'ils consacrent à cette vocation ne leur est aucunement reconnu.

Les grands cabinets ont déjà répondu favorablement à l'appel voulant qu'il soit donné 50 heures de bénévolat par an en temps professionnel.

J'ai toujours apprécié la discrétion dans la charité. C'est vrai qu'on voit souvent, dans les journaux, deux ou trois « souriants » à pleines dents tenir un chèque gigantesque montrant l'importance de la générosité et de leur nom, qui ne l'est pas moins.

Les gagne-petit qui contribuent, selon leur moyen, en se privant, sans déduction fiscale, ne sont pas photographiés, eux.

Dans des petits districts comme le nôtre, qui n'a pas donné du temps à un voisin, à une personne qu'il ne connaissait pas qui lui avait été référée par un ami qui...

Et ceux qui sont déjà allés en appel de décision, voire à la Cour suprême, « sur le bras ». On en a déjà parlé, mais sans les nommer. Ces gens, étant discrets, ne l'ont pas crié sur les toits, mais le temps est venu de les pointer.

Dans notre district, Pierre-Yves Morin (Cour suprême), Danielle Houle, aidée de Michèle Gérin et Marjolaine Gaudet (Cour suprême). Que les autres, restés inconnus, soient également remerciés, car même si nous ne pouvons les nommer, nous savons qu'ils existent.

Suite p. 4

Côté cour, suite...

Le Barreau n'aurait-il pas dû plutôt faire un bel exercice d'analyse?

Pourquoi l'aide juridique ne peut répondre aux besoins qui sont existants?

Si c'est un problème de ressources, celles-ci sont-elles gérées comme il se doit?

Les abus, car il y en a, sont où?

Quels moyens prend-on pour les contrer?

Dernièrement, nous avons reçu un courriel qui, par un cercle découpé en pointes de tarte, indiquait notamment que les dépenses pour le service aux membres du Barreau ne représentaient qu'un peu plus de 4% de nos cotisations.

Récemment, l'existence de l'AAP était même re-

mise en question par des membres du Conseil général. L'AAP, qui a été fondée pour être la porte-parole des avocats hors Montréal et Québec, n'est pas une rivale de ces sections, mais elle est là pour être sensibilisée à notre quotidien et faire valoir notre point de vue.

Quoiqu'il en soit, la question reste entière, qui nous représente vraiment?

Et la question subsidiaire (je n'en reviens pas de la poser, car la poser c'est y répondre) :

Ne serait-il pas temps de fonder un syndicat d'avocats afin d'avoir voix au chapitre sans risque de conflits d'intérêts?

AMICUS COURRIER



En vrac, suite



ET FIDÈLES À NOS HABITUDES ...

Voici le nom de nos nouveaux confrères et consœurs, lesquels ont été assermentés par notre bâtonnière Lise Gagnon au cours des derniers mois :

Geneviève Bernier (12 janvier)

Catherine Marquis (30 janvier)

Gabriel Arena (30 janvier)

Patrice Hallé (24 février)

RETOUR SUR LE TOURNOI DE BILLARD

C'est l'équipe formée de Myriam Lachance et Guy Plourde qui a remporté tous les honneurs au tournoi annuel de billard organisé par l'AJBS, lequel s'est tenu au Liverpool le 9 avril dernier. La majorité des autres participants ont davantage excellé dans la consommation de Jalapenos farcis... ce qui a malheureusement mené à une pénurie des vivres en début de soirée.

Portrait du prêtre, chancelier et vicaire judiciaire Guy Boulanger

Nous avons eu l'opportunité de discuter avec monsieur Guy Boulanger, lequel est prêtre, chancelier et vicaire judiciaire. Celui-ci a accepté de partager avec nous son parcours juridique, qui est pour le moins particulier.

Fort d'un baccalauréat en droit obtenu en 1984, il s'est par la suite tourné vers l'étude de la théologie. Le tout, bien qu'il nous ait avoué que s'il avait poursuivi ses études en droit, il aurait choisi de s'inscrire au Barreau et d'obtenir son titre d'avocat.

Guy Boulanger a donc complété un baccalauréat et une maîtrise en théologie avant d'être ordonné prêtre. Après quelques années en paroisse, il a obtenu une maîtrise en droit canonique. En effet, pour exercer la profession de chancelier, des études supérieures sont obligatoires, expliquant ainsi en partie ce cheminement scolaire qui lui a été proposé par l'archevêque de Sherbrooke.

Ses études ne se sont pas arrêtées là. Elles se sont poursuivies vers le doctorat en droit canonique à l'Université Saint-Paul, à Ottawa. Guy Boulanger nous a expliqué qu'il a complété ses études doctorales tout en continuant son travail à Sherbrooke. Il a parachevé son doctorat en seulement deux années, ce qui est plutôt exceptionnel. Il nous a avoué que le trajet en voiture entre ces deux villes lui est maintenant bien connu et nous n'en doutons point ! Son intérêt pour le doctorat, nous a-t-il expliqué, découle, dans un premier temps, de sa curiosité pour le sujet et, dans un second temps, de son âge ! Effectivement, il semblerait que, considérant son jeune âge (lequel nous n'avons pas osé demander !), l'opportunité de compléter ce type d'études était tout à propos pour aller chercher un bagage complémentaire et être capable de mieux servir l'Église.

Pour notre information et afin de satisfaire notre curiosité, le travail de chancelier ressemble à celui du notaire. C'est un travail de conseiller juridique auprès des membres de l'Église catholique romaine, de gestion et de conservation des archives et de production de documents officiels. Enfin et peut-être y trouverez-vous un lien avec notre profession, il s'occupe aussi du tribunal ecclésiastique, auquel on doit s'adresser pour obtenir la déclaration de nullité d'un mariage.

Par ailleurs, pour les intéressés, nous vous invitons à consulter le site Internet de la chancellerie :
<http://www.diosher.org/chancellerie.html>.

M.P.

PRO BONO QUÉBEC : POUR LE BIEN PUBLIC

"We make a living by what we get, but we make a life by what we give."

Sir Winston Churchill

À la lumière des problèmes criant d'accessibilité à la justice et de l'importance de systématiser la culture *pro bono* qui existe déjà chez les avocats, est née l'idée de créer un mécanisme permanent par lequel chaque cabinet ou avocat participant s'engagerait à fournir annuellement un nombre d'heures de services juridiques gratuits, lesquelles seraient « déposées » dans une banque d'heures *pro bono* « virtuelle ».

À la suite d'une résolution unanime du Conseil général du Barreau du Québec en septembre 2008, **Pro Bono Québec** a été officiellement créé et un conseil d'administration provisoire s'est vu confier la tâche de mettre sur pied l'organisme. La bâtonnière du Barreau de St-François, Me Lise Gagnon, fait d'ailleurs partie de ce groupe de personnes entièrement dévouées à faire de **Pro Bono Québec** un outil efficace d'accessibilité à la justice.

La mission première de **Pro Bono Québec** est de promouvoir et de coordonner le travail juridique *pro bono* afin d'apporter une solution aux dossiers à caractère exceptionnel, d'intérêt public ou ceux pour lesquels un tort irréparable pourrait être causé à un citoyen ou à un groupe de citoyens incapables économiquement de faire valoir leurs droits. À terme, **Pro Bono Québec** veut devenir un carrefour duquel convergent et émergent des initiatives de travail juridique *pro bono* visant à améliorer l'accessibilité à la justice.

Des programmes similaires existent notamment en Ontario (www.pblo.org), en Colombie-Britannique (www.probononet.bc.ca), en Alberta (www.pbla.ca), en Saskatchewan (www.pblsask.ca) et aux États-Unis (www.probono.net).

Pour être admissible aux services de **Pro Bono Québec**, le citoyen ou le groupe de citoyens qui fait la demande doit:

- Ne pas être admissible à l'Aide juridique ou être incapable d'obtenir autrement les services pour lesquels une aide est demandée;
- Ne pas être en mesure de se payer des services juridiques professionnels réguliers parce que son budget ne le permet pas compte tenu des coûts associés à la défense de ses droits;
- Démontrer qu'il a une cause à caractère exceptionnel, d'intérêt public, ou une cause pour laquelle un tort irréparable pourrait lui être causé, ou encore une cause visant à améliorer les lois, le système juridique ou le système de justice québécois, canadien et/ou international;
- Être incapable de trouver un avocat désirant assumer la conduite du dossier.

Pro Bono Québec reçoit les demandes de services juridiques gratuits de la part de citoyens ou de groupes de citoyens qui considèrent répondre aux critères d'admissibilité de l'organisme. Ces demandes sont

Suite p.7

En vrac, suite

UN PRIX POUR MONTY COULOMBE

Lors du Gala reconnaissance Estrie, Monty Coulombe s'est vu décerner la mention Pérennité Estrie. Martin Brunet a reçu le prix au nom de son étude, soulignant au passage la contribution de Julie Desmarais à ce titre.

PRO BONO QUÉBEC : POUR LE BIEN PUBLIC, suite...

étudiées par un comité qui détermine lesquelles sont acceptées. Si la réponse du comité est positive, *Pro Bono Québec* réfère la demande à un avocat ayant contribué à la banque d'heures de services juridiques gratuits. Le choix de l'avocat référé est basé sur la nature du dossier et, si possible, sur le lieu de résidence du demandeur, d'où l'importance de recruter des avocats de toutes les régions du Québec.

Partout dans le monde, des regroupements d'avocats reconnaissent la responsabilité de notre profession à contribuer à l'amélioration de l'accessibilité à la justice en aidant les personnes défavorisées ou les organismes qui représentent les intérêts des membres démunis de notre société.

L'Association du Barreau Canadien encourage les avocats à faire 50 heures de travail *pro bono* par année. Pour sa part, le *American Bar Association* a pris position à l'effet que: « *Every lawyer has a professional responsibility to provide legal services to those unable to pay. A lawyer should aspire to render at least 50 hours of pro bono publico legal services per year.* » Aux États-Unis, dans sept États, il est obligatoire pour un avocat de faire rapport annuellement aux autorités compétentes des heures consacrées au travail *pro bono*: Floride, Hawaï, Illinois, Maryland, Mississippi, Nevada et Nouveau-Mexique.

À nous, maintenant, de suivre ces exemples et de démontrer notre engagement envers nos concitoyens en faisant de *Pro Bono Québec* un franc succès !

Pour informations :
Michèle Moreau, directrice générale
Téléphone : (514) 954-3434
Courriel : mmoreau@probonoquebec.ca

En vrac, suite



À SOULIGNER...

Bien que perdant une de ses membres, le Barreau de Saint-François ne peut que se réjouir de la nomination de Me Hélène Fabi, maintenant juge à la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale, ainsi que civile. Félicitations Mme la Juge.

POUR MÉMOIRE ET REMERCIEMENTS.

Pour ceux qui ne les auraient pas encore vus, des Daumier ayant appartenu au juge Thomas Thôt sont accrochés dans notre salon au Palais de justice. Que le juge François Thôt soit remercié pour ce don apprécié de tous.



À lire, à regarder, à écouter ou à éviter



Patrick Senécal ou l'horreur *made in Québec*

Grands sentimentaux et cœurs sensibles s'abstenir : Patrick Senécal ne fait pas dans la dentelle. Vous vous souvenez du personnage aliéné et démoniaque qu'incarnait Patrick Huard dans le film *Sur le seuil*, sorti en salles en 2003 ? Bien, il s'agit là du fruit de l'imagination, Ô combien fertile en horreur, de Patrick Senécal, auteur originaire de Drummondville.

Le film *Sur le seuil* est une adaptation du livre pareillement intitulé, lequel a été publié en 1998. Les ouvrages de Senécal renoueront avec l'adaptation cinématographique en 2009, avec la sortie de *5150, rue des Ormes* et celle des *Sept jours du Talion*. Et si l'adaptation s'avère fidèle aux récits, les frissons et le dégoût seront assurément au rendez-vous. C'est que Senécal n'enfile pas ses gants blancs lorsqu'il est question de décrire la cruauté, la violence et la lubricité dont sont capables ses personnages... lesquels sont parfois motivés par la vengeance, la curiosité pathologique, ou sont tout simplement profondément désaxés.

Que ce soit dans *5150, rue des Ormes*, *Le Passager*, *Sur le seuil*, *Aliss*, *Les sept jours du Talion*, ou dans *Le vide*, l'intrigue est savamment rédigée, non censurée et se déroule au Québec, pour que l'effroi soit encore plus effroyable.

Cela dit, je recommande fortement les ouvrages de Senécal à ceux qui ont le cœur bien en place et un penchant pour les récits où le suspense flirte avec la fureur et le sadisme. Pour ceux qui préfèrent le septième art, le visionnement de *Sur le seuil* et une visite prochaine dans les salles de cinéma seront des incontournables !

J.T.

Tonight : Franz Ferdinand

J'avais particulièrement hâte que ce nouvel opus écossais rebondisse dans les magasins. Cet album, après écoute, se veut davantage « dansant » que le premier portant le même nom que le groupe. Beaucoup de basse sur cet album, ce qui peut expliquer le côté plus festif. *Ulysses*, qu'on a pu entendre allègrement à la radio, est d'ailleurs représentative du reste. Vous avez également eu l'opportunité d'ouïr, en pub de l'iPod Touch, *No you girls*, ce qui laisse présager un succès sûr, encore une fois, pour ce nouvel album.

M.P.